

# Montagne de Reims

## L'Atlas de la biodiversité communale



CUMIERES

Illustration : Aleksandra Delcourt

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>0</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>0</b>
<b>PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE .....</b>	<b>1</b>
A. <b>CONTEXTE GENERAL .....</b>	<b>1</b>
1. <i>Réseau hydrographique et zones humides.....</i>	<i>1</i>
2. <i>Perception paysagère de l’occupation du sol.....</i>	<i>1</i>
3. <i>Initiatives locales.....</i>	<i>1</i>
B. <b>PERIMETRES D’INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT .....</b>	<b>3</b>
1. <i>Trame verte et bleue .....</i>	<i>4</i>
C. <b>ETUDES SCIENTIFIQUES.....</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE .....</b>	<b>5</b>
D. <b>QU’EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ? .....</b>	<b>5</b>
1. <i>Définition de la biodiversité .....</i>	<i>5</i>
2. <i>Quels liens avec les habitants ?.....</i>	<i>5</i>
3. <i>État de la biodiversité actuelle.....</i>	<i>6</i>
4. <i>Notion de patrimonialité.....</i>	<i>7</i>
E. <b>UN ABC, MAIS QU’EST-CE-QUE C’EST ? .....</b>	<b>8</b>
1. <i>Origine.....</i>	<i>8</i>
2. <i>Les ABC du Parc de la Montagne de Reims .....</i>	<i>9</i>
a. <i>Acquisition de connaissances.....</i>	<i>9</i>
b. <i>Identification des enjeux.....</i>	<i>12</i>
c. <i>Sensibilisation et animation .....</i>	<i>13</i>
F. <b>UN ABC, MAIS POUR QUOI FAIRE ? .....</b>	<b>14</b>
1. <i>Engagement des communes .....</i>	<i>14</i>
2. <i>Mobilisation des habitants.....</i>	<i>14</i>
3. <i>Adapter l’usage du territoire.....</i>	<i>15</i>
<b>PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC .....</b>	<b>16</b>
G. <b>CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.....</b>	<b>16</b>
1. <i>État des lieux.....</i>	<i>16</i>
2. <i>Bilan évolutif suite à l’ABC .....</i>	<i>16</i>
3. <i>Zoom sur les espèces patrimoniales.....</i>	<i>18</i>
4. <i>Zoom sur les espèces exotiques envahissantes .....</i>	<i>20</i>
H. <b>HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES .....</b>	<b>22</b>
1. <i>La plaine agricole .....</i>	<i>24</i>
2. <i>Le vignoble .....</i>	<i>24</i>
3. <i>Les milieux boisés.....</i>	<i>25</i>
4. <i>Les milieux ouverts et semi-ouverts .....</i>	<i>25</i>
5. <i>Les milieux aquatiques et zones humides .....</i>	<i>27</i>
6. <i>Les milieux artificialisés et rocheux.....</i>	<i>28</i>
I. <b>SYNTHESE DES ENJEUX .....</b>	<b>29</b>
1. <i>Zoom sur les plantes patrimoniales .....</i>	<i>29</i>
2. <i>Enjeux identifiés lors de l’ABC .....</i>	<i>31</i>
<b>PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS .....</b>	<b>32</b>
J. <b>PROJETS DEJA REALISES .....</b>	<b>32</b>

1.	<i>Gestion durable des espaces verts</i> .....	32
2.	<i>Lutte contre la pollution lumineuse</i> .....	32
K.	PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES .....	33
1.	<i>Territoire engagé pour la nature (TEN)</i> .....	33
2.	<i>Favoriser la nature au sein du village</i> .....	33
3.	<i>Renforcement de la biodiversité locale</i> .....	34
L.	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT .....	34
1.	<i>Création de corridors écologiques</i> .....	34
2.	<i>Renforcement de la biodiversité locale</i> .....	36
<b>ANNEXES</b> .....		<b>38</b>

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE DE CUMIERES ..	2
FIGURE 2 : PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT SUR LA COMMUNE DE CUMIERES .....	3
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT .....	6
FIGURE 5 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC .....	13
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE CUMIERES .....	17
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE DE CUMIERES .....	17
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE CUMIERES (DONNEES OPPORTUNISTES) .....	18
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE 1 : LOCALISATION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES .....	20
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE 2 : LOCALISATION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES .....	21
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE DE CUMIERES .....	23
FIGURE 12 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE DE CUMIERES .....	30
FIGURE 13 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES SUR LA COMMUNE DE CUMIERES LORS DE L'ABC .....	31
FIGURE 14 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA PREMIERE PROPOSITION DE RECONNEXION DES MILIEUX NATURELS (PLANTATION DE HAIES CHAMPETRES) A CUMIERES .....	35
FIGURE 15 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA SECONDE PROPOSITION DE RECONNEXION DES MILIEUX NATURELS (PLANTATION DE HAIES CHAMPETRE) A CUMIERES .....	37

## TABLE DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP .....</i>	<i>7</i>
<i>TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN .....</i>	<i>8</i>
TABLEAU 3 : LES DEUX ETAPES DES INVENTAIRES AMPHIBIENS .....	10
TABLEAU 4 : ESPECES IDENTIFIES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES .....	10
TABLEAU 5 : REPARTITIONS DES INVENTAIRES ODNATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES .....	11
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC .....	16
TABLEAU 7 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE CUMIERES .....	18
TABLEAU 8 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE CUMIERES .....	19
TABLEAU 9 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE CUMIERES .....	22

# **PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE**

## **A. Contexte général**

### **1. Réseau hydrographique et zones humides**

La commune de Cumières, est bordée au sud par la Marne, dans laquelle vient se jeter le Fossé des Treilles Monet en provenance du nord de la commune où prend sa source ??

Entre la Marne et une partie canalisée « Déviation de Cumières », s'étend une vaste zone humide au lieu-dit « Les longues raies ». Un bras mort qui tend à se refermer permet le développement d'une sorte de mare, favorable aux espèces animales et végétales, adaptées aux courants plus lents.

A la page suivante, une cartographie du réseau hydrographique et zones humides de la commune de Cumières est présentée (Cf. Figure1).

### **2. Perception paysagère de l'occupation du sol**

La commune de Cumières est dominée par les coteaux viticoles qui couvrent toute la partie au nord du centre bourg jusqu'en lisière.

Le long des berges de la Marne, se succèdent différents milieux ouverts : jachères, prairies, jardins, ainsi qu'une peupleraie,

Enfin, entre la Marne et sa partie canalisée, une mosaïque de jachères maintenues en place et de boisements alluviaux maintiennent un aspect naturel du paysage des bords de Marne, malgré la présence d'une peupleraie à moindre valeur écologique.

### **3. Initiatives locales**

La commune de Cumières a déjà initié différentes actions sur son territoire :

- Application des principes de gestion différenciée : notice de gestion des bords de Marne en concertation avec le Parc naturel régional, fauche tardive des talus de la commune ;
- Lutte contre la pollution lumineuse par l'installation d'éclairage LED avec baisse d'intensité programmée ;
- Renforcement de la biodiversité locale : plantation de deux haies bocagères dans le cadre de l'appel à projet « Haie et Verger » du Parc, dans le cimetière (35 arbustes, 11 variétés indigènes).



# Réseau hydrographique et zones humides de la commune de Cumières



Figure 1 : Représentation cartographique du réseau hydrographique et zones humides de la commune de Cumières

## B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

Ci-dessous, une cartographie des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant sur la commune de Cumières (Cf. Figure 2)

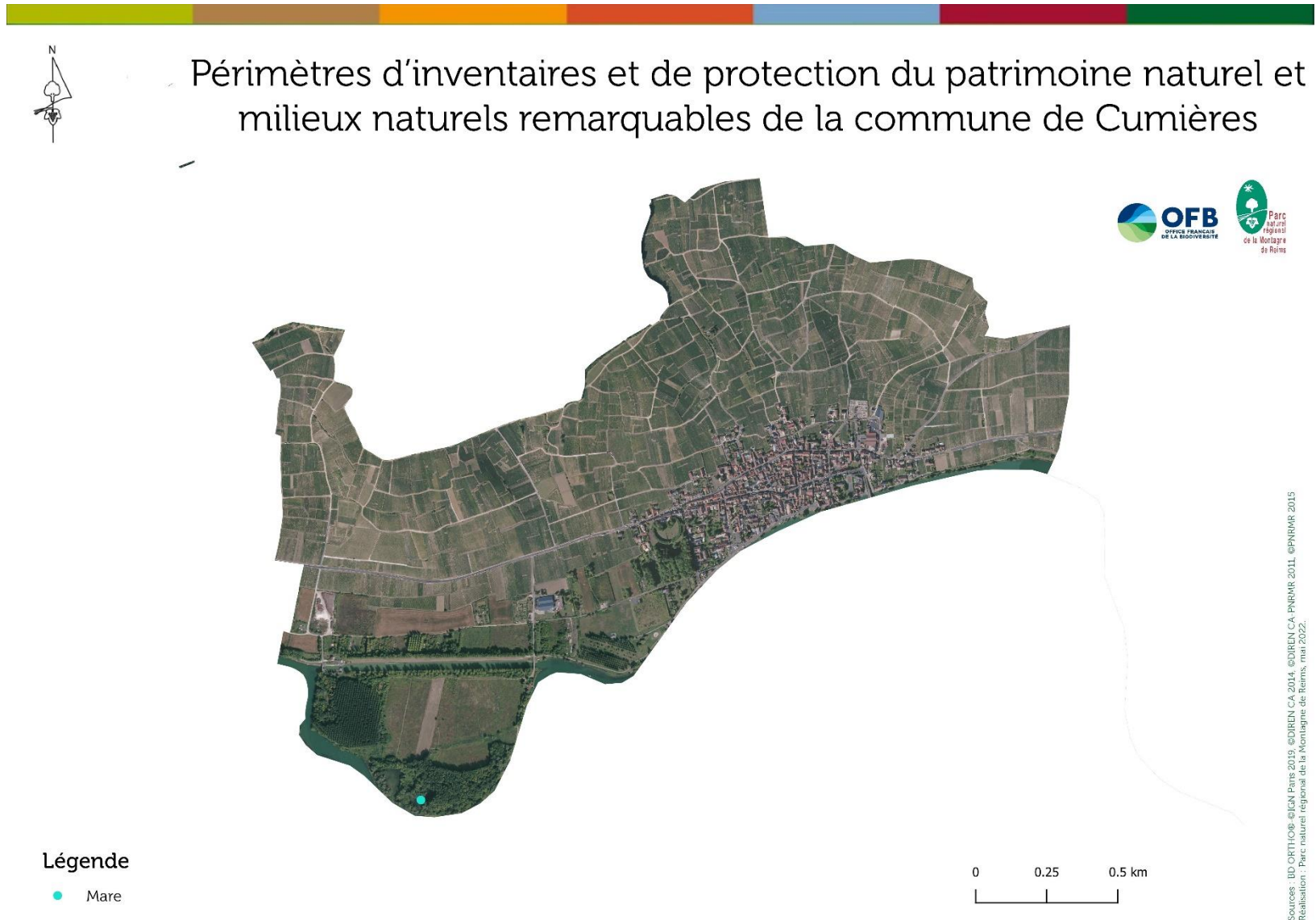


Figure 2 : Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant sur la commune de Cumières

## 1. Trame verte et bleue

### Définition

*La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).*

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites.

### **C. Etudes scientifiques**

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune de Cumières, l'étude suivante a été menée :

- 2012 – « Etude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims » - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne
- 2019 – « Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims » – CERA Environnement - PNRMR



# PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

## D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

### 1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires aux plus gros mammifères comme la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.  
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.  
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

### 2. Quels liens avec les habitants ?

Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'espèces d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



### 3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansions, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

#### 4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « indice de rareté », selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km\*5km (Cf. Tableau 1) :

Tableau 1 : Classes de raretés utilisées par le CBNBP<sup>1</sup>

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN<sup>2</sup>, est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

<sup>1</sup>CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

<sup>2</sup> UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire même nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeux peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elle représente un enjeu de conservation de par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme les sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

## **E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?**

### **1. Origine**

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le Ministère de l'écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. (Source : *L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire*)

## 2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

### a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'ont pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de jour) et pour la flore des **fougères**, **prêles**, **herbacées**, **graminées**, **laïches**, **arbres** et **arbustes**, **bryophytes** (mousses).

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les amphibiens** : crapauds, grenouilles, tritons et Salamandre tachetée

Le Parc a choisi de s'inspirer du protocole national de suivi des amphibiens de France POPAmphibien « Tritons » afin d'optimiser les chances d'observation des différentes espèces de tritons présentes sur le territoire.



Pour ce faire, il a été décidé d'utiliser des nasses « Ortmann », c'est-à-dire des seaux équipés de quatre entrées ne permettant pas aux animaux de ressortir avant leur ouverture, tout en permettant aux tritons adultes de remonter à la surface pour respirer. Ces dispositifs ont été mis en place au sein des mares et étangs pour une durée maximale de 12 heures.

Les inventaires ont eu lieu en deux étapes (Cf. Tableau 3) :

Tableau 3 : Les deux étapes des inventaires amphibiens

Mars	Avril - Mai
Premier passage pour noter la présence de pontes et de larves de Salamandre tachetée	Pose des amphi-captifs et point d'écoute pour les mâles chanteurs, à partir du coucher de soleil. Relève des seaux le lendemain matin

Dans le respect du protocole sanitaire, ayant pour objectif de limiter la maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis*, tout le matériel (seaux et bottes) a été systématiquement désinfecté entre chaque session de terrain.

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA).

Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées (Cf. Tableau 4).



Tableau 4 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de chants, cris ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles** : lézards et serpents

Du fait du grand nombre de sites à prospecter, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode s'inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d'inventaires simples, a été établie.



Le choix s'est porté sur l'utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l'hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d'hibernation.

Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.

- **Les odonates** : demoiselles et libellules, **les rhopalocères** : papillons de jour et **les orthoptères** : criquets, grillons et sauterelles

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.



a première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.

Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 5) :

Tableau 5 : Répartitions des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
<b>ODONATES</b>	- minimum 17°C - absence de pluie		X	X	X		X
<b>RHOPALOCÈRES</b>	- vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
<b>ORTHOPTÈRES</b>	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

## b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »<sup>3</sup>. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Illustration 2 : Mare forestière, ©Valentine Plessy

*Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.*

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents. *Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.*

<sup>3</sup> Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.



(4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF<sup>4</sup> ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve

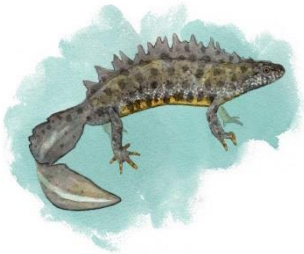


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

alors sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent, de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

### c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la

biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 5) :

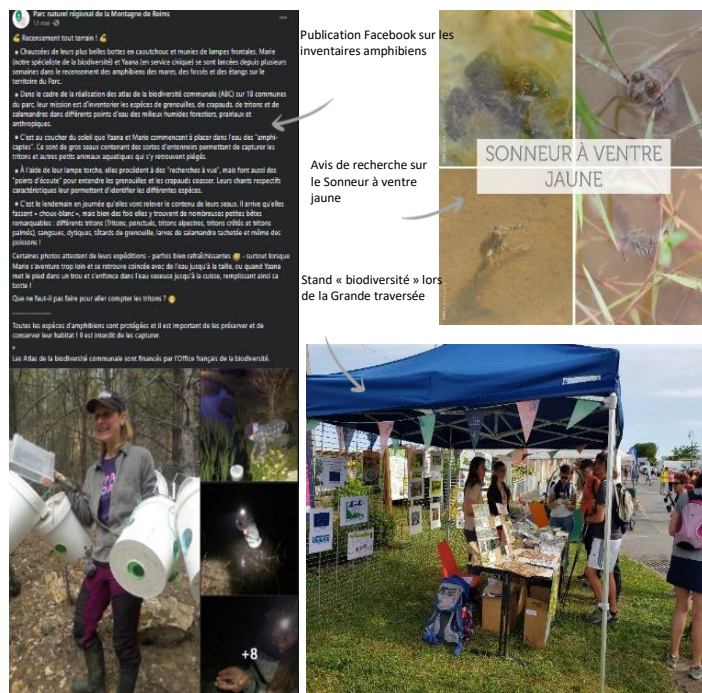


Figure 4 : Communication autour de l'ABC

au maximum le grand public :

- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.

Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer

<sup>4</sup> Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes dont celles réalisant un ABC.

## F. Un ABC, mais pour quoi faire ?

### 1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et de développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

**Entretien des espaces verts communaux** : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

**Nature en ville** : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire même de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine.

La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

### 2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité.

De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre :

- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composé d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

### 3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles de par les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC, permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

## PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC

### G. Connaissance de la faune et de la flore

#### 1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20ème siècle jusqu’au 16 septembre 2019.

#### 2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de la biodiversité communale ? » à la page 5. Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 6*) présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 6 : Répartition des périodes d’inventaires sur les trois années de l’ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019					Relevés botaniques					Prospections mares + pose des plaques à reptiles		
2020	Prospections mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles
					Relevés botaniques							
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										Inventaires bryophytes (CBNBP)
				Relevés botaniques								
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)											

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d’autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. C’est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture tôt le matin lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.

Au total, sur la commune de Cumières, ce sont quatre groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans la cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants (Cf. Figure 5 à 7) illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune Cumières

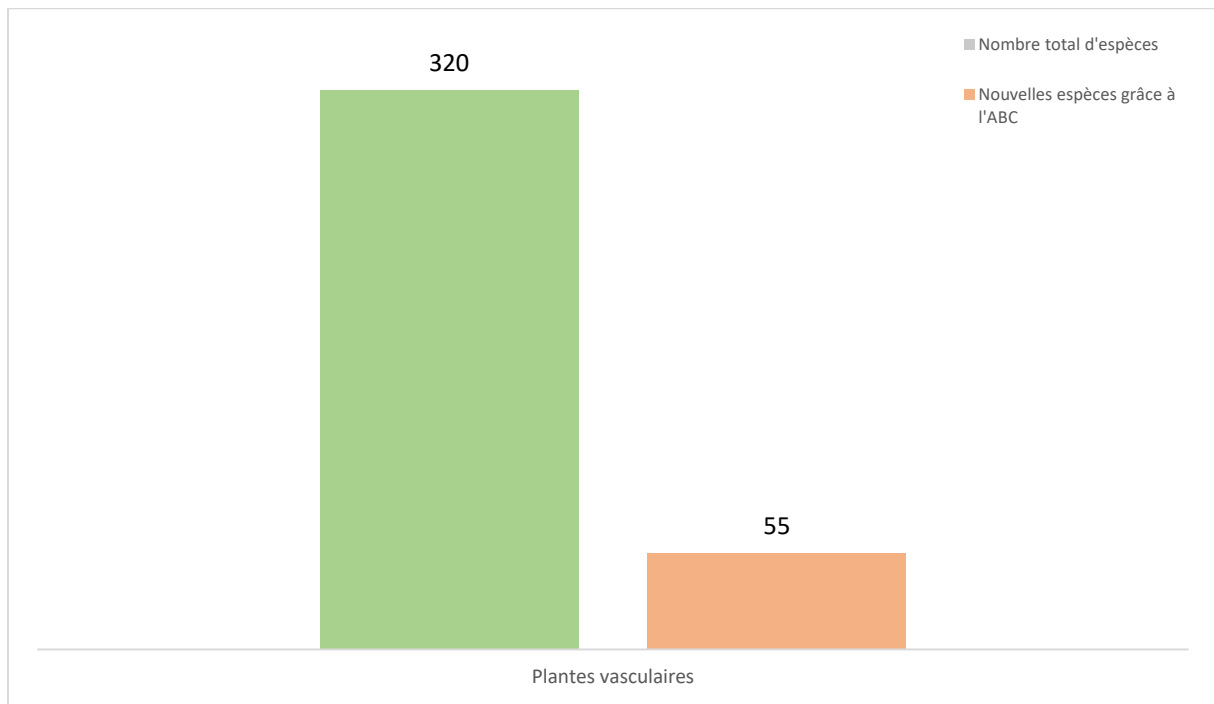


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune de Cumières

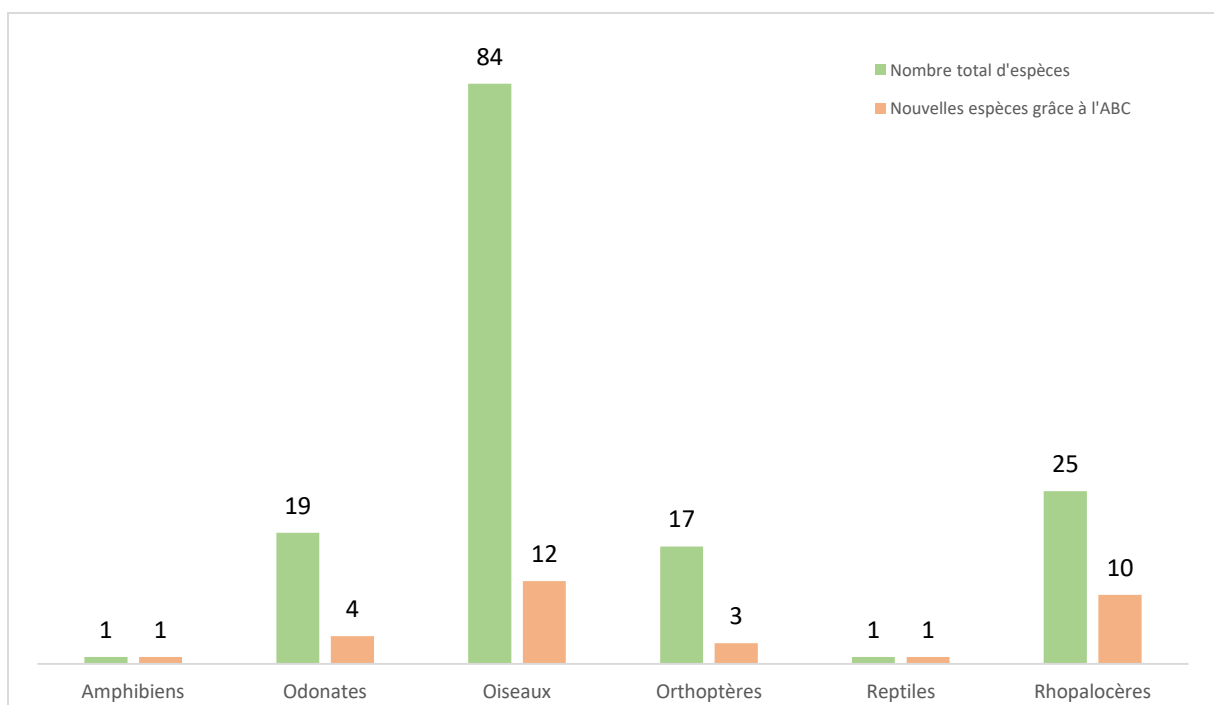
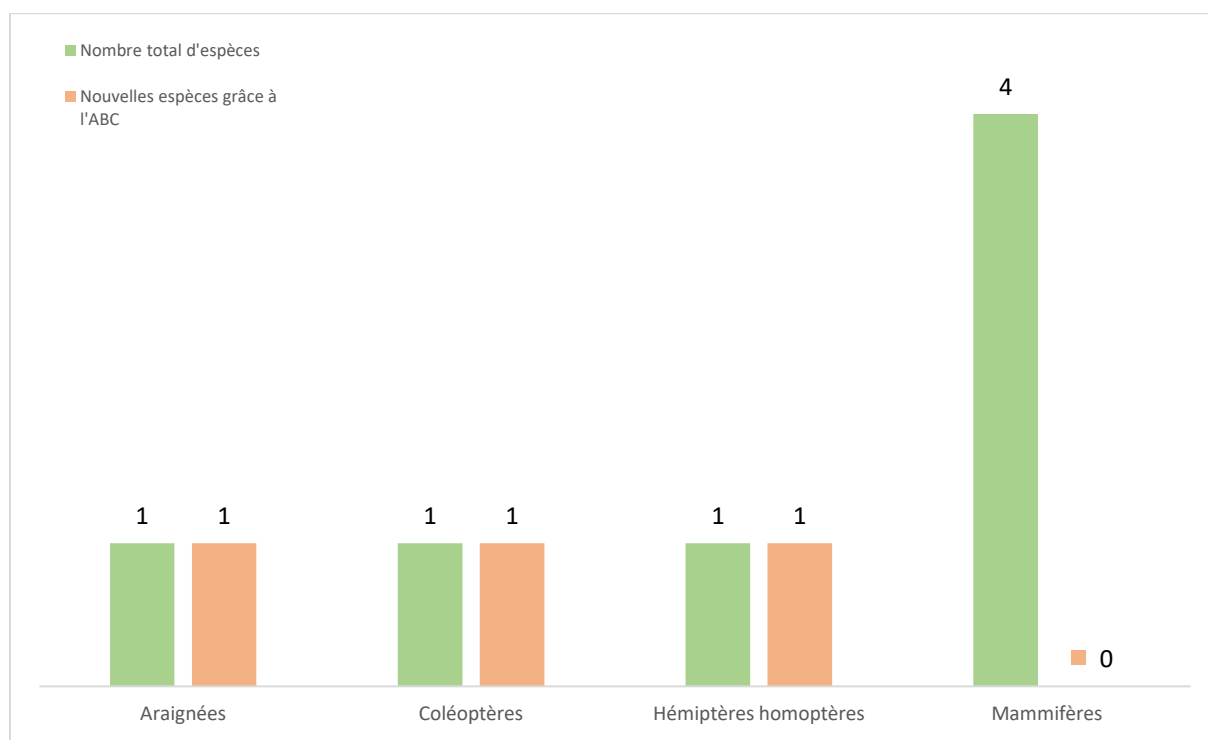


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune de Cumières (données opportunistes)



### 3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous reprend la liste fournie par le CBNBP<sup>5</sup> à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Les inventaires ont permis d'ajouter une nouvelle espèce patrimoniale : le **Souci des champs** (Cf. Tableau 7).

*Rareté* : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *Observation ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 7 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune de Cumières

Nom français	Nom latin	Rareté	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	Observation ABC
Souci des champs	<i>Calendula arvensis</i> L., 1763	RRR	CR	-	-	2014	✓

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 8) reprend la

liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

**Au total, 12 espèces patrimoniales d'oiseaux ont été retrouvées lors de l'ABC et 8 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées sur la commune.**

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation sur la commune : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x).

Tableau 8 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune de Cumières

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
MAMMIFÈRES	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2017	Assez fort	AS	X	-	
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2022	Assez fort	-	X	-	
OISEAUX	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2011	Assez fort	AS		✓	
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	-	Fort	V		✓	X
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	2017	Assez fort	R		-	
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	-	-	R		✓	X
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2019	Fort	-		-	
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Fort	AP		✓	X
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2019	Fort	-		✓	
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2017	Assez fort	AP		-	
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	2017	Fort	R		-	
	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	-	Assez fort	R		✓	X
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	2015	Fort	AS		✓	
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2019	Assez fort	AS		✓	
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2018	Fort	-		✓	
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2015	Assez fort	-		-	
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2018	Assez fort	AS		✓	
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	2017	Fort	V		-	
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2018	Fort	-		-	
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	Assez fort	-		✓	X
	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	2018	Assez fort	AP		-	
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2016	Assez fort	-		✓	
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2013	Fort	-		✓	
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	2018	Assez fort	R		-	
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	-	Assez fort	AS		✓	X
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2018	Fort	AS		✓	
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2010	Assez fort	E		-	
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2019	Fort	-		✓	
ORTHOPTÈRES	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	-	-	X		✓	X
REPTILES	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	-	Fort	AS	X	✓	X

#### 4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

Ci-dessous, une carte des zones localisant des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Cumières (Cf. Figure 9).



Figure 8 : Représentation cartographique 1 : Localisation des espèces exotiques envahissantes (Données issues du



Une seconde représentation cartographique localisant des espèces exotiques envahissantes de la commune de Cumières (Cf. Figure 10).



Figure 9 : Représentation cartographique 2 : Localisation des espèces exotiques envahissantes (Données issues du CBNBP)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

*Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1)*

Un tableau des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire cumariot (Cf. Tableau 9) :

*Tableau 9 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Cumières*

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation	Statut
<b>PLANTES VASCULAIRES</b>	Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis Michx., 1803</i>	2010	A2
	Lilas d'Espagne	<i>Galega officinalis L., 1753</i>	2010	A2
	Gesse à larges feuilles	<i>Lathyrus latifolius L., 1753</i>	2010	P2
	Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922</i>	2010	A1
	Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica Houtt., 1777</i>	2010	A1
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	2010	A1
	Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis L., 1753</i>	2010	A2
	Aster à feuilles de Saule	<i>Symphotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom, 1995</i>	2010	A2
<b>MAMMIFERES</b>	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	2017	-

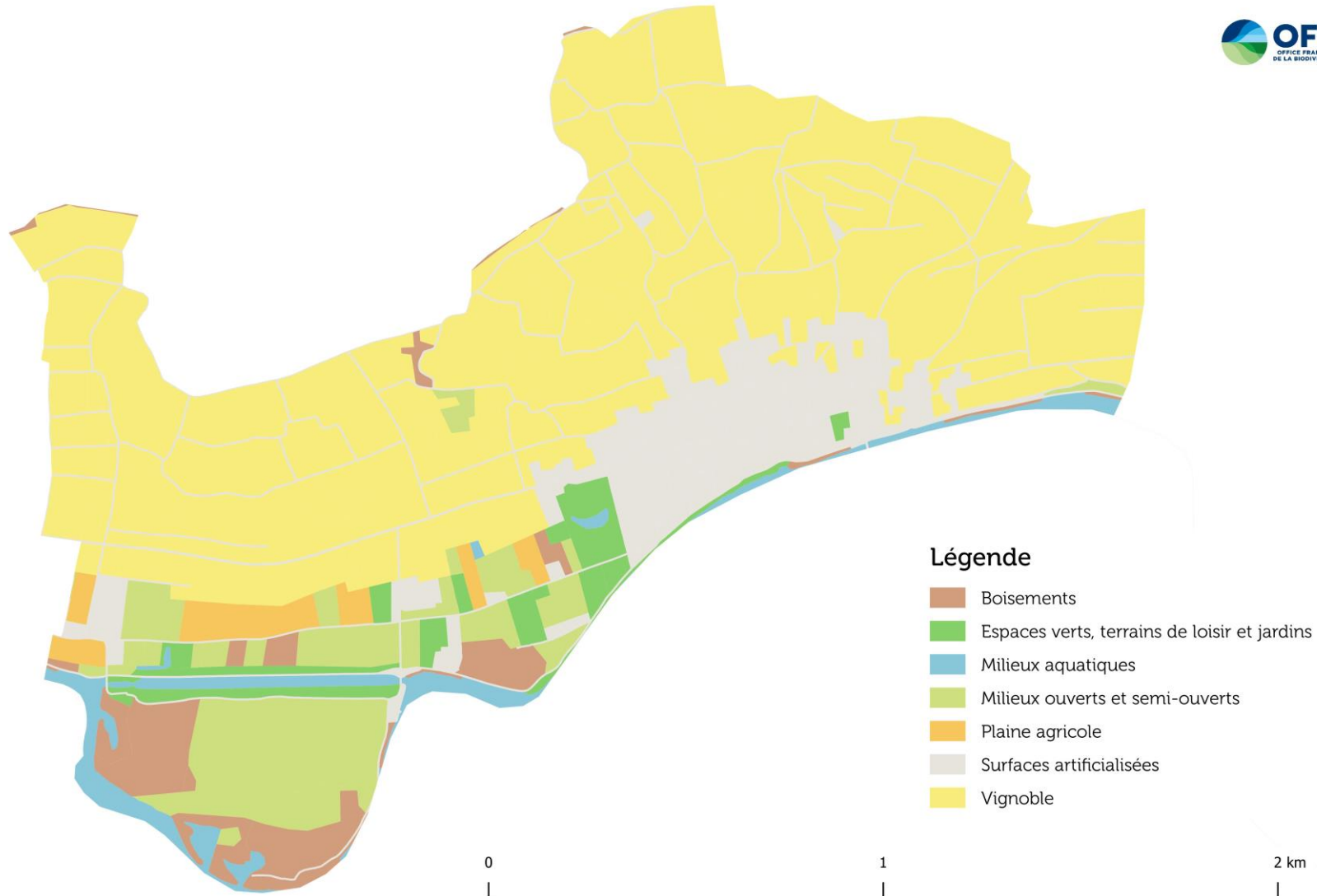
## **H. Habitats et enjeux associés**

La commune de Cumières est principalement occupée par les coteaux viticoles. On retrouve une petite mosaïque de milieux ouverts, de cultures et de jardins ouvriers au niveau de la Marne et son canal.

Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. Figure 11) :



# Occupation du sol de la commune de Cumières



Sources : BD ORTHO®-©IGN Paris 2019 ©DIREN CA 2014 ©DIREN CA-PNRMR 2011 ©PNRMR 2015  
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 10 : Représentation cartographique de l'occupation du sol de la commune de Cumières

Une légende détaillée est présentée en annexe (Cf. Annexe 2)

## 1. La plaine agricole

Les quelques parcelles présentes sur la commune servent à produire du maïs. Il n'y a pas d'enjeu particulier lié à ce milieu.

### ➤ Perspectives :

- Améliorer les pratiques sur les bords de champs : maintenir les bandes fleuries ou en semer (marque ®Végétal local produite par l'ADASMS), faucher tardivement pour maintenir la floraison et les auxiliaires ;
- Restaurer ou créer des haies champêtres pour assurer la connexion entre les réservoirs de biodiversité.

## 2. Le vignoble

Recouvrant environ 90 % du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. Sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

### ➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des inter-rangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres oiseaux occupent également le vignoble et peuvent jouer un rôle dans la régulation de certains ravageurs comme le **Faucon crécerelle** qui consomme des petits mammifères. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse** ou le **Chardonneret élégant**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du Parc naturel régional.

Quand les méthodes d'entretien des coteaux viticoles sont extensives, il est également favorable au développement d'une végétation spécifique avec notamment la présence du **Souci des champs**, une des quelques plantes messicoles qui peuvent également se développer dans les vignes. Cette espèce, en danger critique d'extinction en Champagne-Ardenne, est présente sur la commune.

### ➤ Perspectives :

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries (®Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment).

### 3. Les milieux boisés

Sur la commune de Cumières, seule une petite portion de boisements est présente, exprimée par une lisière thermophile sur pente.

- *Boisements thermophiles*

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Ils sont caractérisés par la présence de Chêne pubescent, de Hêtre, de Charme et ponctuellement de Pin sylvestre. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le Genévrier commun, le Cerisier de Sainte Lucie, le Nerprun purgatif, la Viorne lantane.

Cet espace de transition aux conditions thermiques spécifiques, permet la présence d'une faune et d'une flore remarquables dont de nombreuses orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Au niveau des zones escarpées, les conditions plus chaudes sont propices aux espèces ayant des exigences écologiques plus marquées, comme c'est le cas d'une espèce de **Cigale non identifiée** (il n'a pas été possible d'aller à l'espèce car seul le chant le permet). On retrouve trois espèces en Champagne-Ardenne, dans une grande diversité d'habitats chauds et secs.

Une espèce exceptionnelle a pu être observée durant les inventaires ABC, il s'agit de la **Coronelle lisse** dont la seule donnée connue sur le Parc remonte à 2005 avec la découverte d'une mue. Cette espèce est quasi absente de la Marne avec des observations réalisées sur un total de 21 communes à l'échelle du département. L'espèce est à surveiller en Champagne-Ardenne afin de la préserver et est à enjeu fort pour le Parc naturel régional.

Plusieurs espèces d'oiseaux profitent de la présence de ce milieu où les peuplements sont aérés et composés de résineux : le **Roitelet huppé** et le **Serin cini**, deux espèces à enjeu de préservation pour le territoire du Parc naturel régional.

➤ **Perspectives**

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers, plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune.

### 4. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.

Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

- *Prairies et jachères*

De plus en plus rares du fait du changement des pratiques, les jachères sont encore bien préservées sur la commune. Elles sont encore dans une forme prairiale avec quelques linéaires de haies champêtres.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ces milieux ouverts avec la présence de haies bocagères permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de nicher dont plusieurs présentant un enjeu de préservation : la **Linotte mélodieuse** et la **Tourterelle des bois**, espèce vulnérable en Champagne-Ardenne. On y retrouve également le **Faucon crécerelle** qui peut chasser les petits mammifères limitant ainsi les dégâts potentiels aux cultures.

➤ **Perspectives :**

- Accompagner les exploitants dans le maintien de leurs pratiques pour préserver les prairies, limiter au maximum le retournement des prairies ;
- Limiter l'enrichissement du sol via l'apport d'intrants qui induit une banalisation du cortège floristique ;
- Mettre en place une fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre aux espèces de se réfugier dans d'autres milieux ;
- Maintenir la pratique de gestion (fauche ou pâturage) ;
- Maintenir ou restaurer les haies bocagères.

- *Landes et broussailles*

Ces milieux correspondent à un stade de fermeture de pelouses ou de prairies, colonisées progressivement par les ligneux. Ce sont des espaces très importants pour la nidification des oiseaux et pour les pollinisateurs sauvages grâce aux nombreuses plantes à fleurs qui s'y développent. La présence de ces milieux en mosaïque avec d'autres habitats augmente la biodiversité et la capacité d'accueil d'auxiliaires des cultures et des vignes.

➤ **Enjeux potentiels :**

Ces milieux n'ont pas spécifiquement été inventoriés mais ils permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de trouver un habitat favorable à leur reproduction et leur alimentation. Il serait par exemple possible d'y observer la **Pie-grièche écorcheur**, l'**Engoulevent d'Europe** ou encore la **Locustelle tachetée**.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir certaines zones de broussailles,
- Ne pas planter/introduire d'espèces exotiques envahissantes.

- *Vergers*

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de microhabitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositifs d'accueil pour la petite faune, une biodiversité

remarquable peut s'y développer : maintien d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire même création d'une mare, si le sol est argileux.

➤ **Enjeux potentiels :**

Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources d'avril à juin sur les fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer et se nourrir dans les branches, ou dans des cavités sur les troncs des vieux arbres, comme par exemple la **Chevêche d'Athéna**.

➤ **Perspectives :**

- Maintien des vergers anciens et plantation de variétés locales ;
- Entretien adapté des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

## 5. Les milieux aquatiques et zones humides

La commune est traversée d'est en ouest par la Marne et son canal latéral. Les méandres créés par la rivière ont permis l'apparition de bras morts, de zones humides diverses, telles que des mares.

### • *La Marne et sa ripisylve*

Cette rivière, riche en méandres et en bancs de graviers est un refuge pour un grand nombre d'oiseaux. Ses berges faites de craies et de dépôts de limons, sont très faciles à creuser pour les espèces nichant en cavité. Cette utilisation de la berge ne pose pas de problème et ne risque pas de l'abimer car de nombreuses cavités sont réutilisées au fil des années.

En période de crues hivernales, elle vient baigner une partie de la plaine agricole, à la faveur d'oiseaux hivernant comme le Vanneau huppé ou encore les bécasseaux.

La Marne est accompagnée tout au long de son parcours de sa ripisylve, boisements humides en bordure de cours d'eau. Il s'agit d'une bande plus ou moins dense de végétation des milieux humides, caractérisés par trois niveaux : les herbacées (joncs, laïches, menthes), les arbustes (saules, aulnes) et les arbres (frênes, ormes, chênes). Le maintien de ces milieux et de leur complexité assure un bon état écologique du cours d'eau et des milieux ouverts, en limitant l'érosion des berges, les inondations en période de crue et en filtrant les eaux des polluants.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Sur la Marne et au niveau de ses berges, il est possible d'observer le **Martin-pêcheur d'Europe** ou des colonies d'**Hirondelle de rivage**, deux espèces à surveiller en Champagne-Ardenne. La première pêche en plongeant alors que la seconde capture les insectes à la surface de l'eau mais toutes deux creusent dans la berge tendre une galerie pour y faire leur nid. Cette activité ne risque en aucun cas de l'abimer car ces oiseaux sont fidèles à leur site de reproduction et réutilisent les mêmes trous d'une année sur l'autre.

Au niveau de milieux buissonnants des zones humides, il est possible d'entendre la rare **Bouscarle de Cetti**. Cette dernière n'avait jamais été mentionnée sur le territoire du Parc naturel régional avant les

ABC. Cette espèce est principalement distribuée dans les régions au climat méditerranéen et océanique, ce qui fait qu'elle est particulièrement rare dans le nord-est de la France.

Sur les berges de la Marne, de nombreuses espèces végétales se développent dont le **Myosotis cespiteux**, très rare en Champagne Ardenne.

Au niveau d'un bras mort qui forme progressivement une espèce de mare en bord de la Marne, un odonate inscrit sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne a été observée, l'**Aeschna isocèle**.

#### ➤ Perspectives

- Maintenir un écoulement naturel de la Marne ;
- Eviter les dépôts sauvages sur les berges ;
- Adapter l'entretien pour limiter l'érosion des berges : maintenir la végétation sur les berges, proscrire les coupes à blanc et le broyage sur place, tailler des arbres têtards ;
- Mener une veille sur les espèces exotiques envahissantes et mener une gestion, si nécessaire, en lien avec le Parc naturel régional ;
- Maintenir le bois mort sur pied et au sol afin de favoriser la biodiversité associée (champignon, insectes saproxyliques, pic, chauves-souris) ;
- Adapter la période d'intervention (hors période de reproduction de la faune et de la flore).

### 6. Les milieux artificialisés et rocheux

Il s'agit principalement des constructions humaines (habitations, zones d'activités, bâtiments agricoles etc.) ainsi que la voirie.

#### • *Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophiles. Grenier, comble, cave, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

#### ➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces différentes espèces, des aménagements sont réalisables pour leur permettre un accès en toute sécurité et pour limiter les nuisances, si elles existent.



Au niveau des bords de chemin et de cultures, la **Chénopode à feuilles de stramoine** et le **Muscari à grappe** ont été observées.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification grâce à la grande diversité des essences plantées. Une espèce à enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel régional est concerné en particulier, le **Verdier d'Europe**. Peu exigeant, il peut installer son nid dans un haie ornementale ou champêtre, dans un lierre grimpant ou un arbre isolé.

Les mammifères ne sont pas en reste, avec le **Hérisson d'Europe** qui circule entre les jardins et espaces verts de la commune. Ce petit mammifère protégé en France est fortement impacté par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite à l'intensification des pratiques agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales. On retrouve également l'**Ecureuil roux** dans les zones un peu plus boisées, également protégé en France.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir la dynamique de gestion différenciée sur les espaces communaux ;
- Assurer la perméabilité des jardins : laisser un passage adapté à la petite faune (Hérisson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propriétaires de caves à la présence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la présence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les bâtiments.

## I. Synthèse des enjeux

### 1. Zoom sur les plantes patrimoniales

Ci-dessous, une carte illustre les espèces végétales patrimoniales présentes sur le territoire de Cumières (Cf. Figure 12).

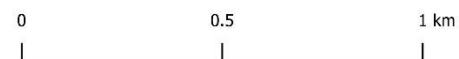


# Espèces végétales patrimoniales de la commune de Cumières



## Légende

- ★ Observation à partir de 2010
- ★ Observation avant 2010



Sources : BD Carthage © IGN Paris 2019, © CBNBP-MNHN 2019, PNRMR 2022  
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Juin 2022.

Figure 11 : Représentation cartographique des espèces végétales patrimoniales de la commune de Cumières

## 2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

Ci-dessous, une représentation des différents enjeux identifiés sur la commune de Cumières (Cf. Figure 13)

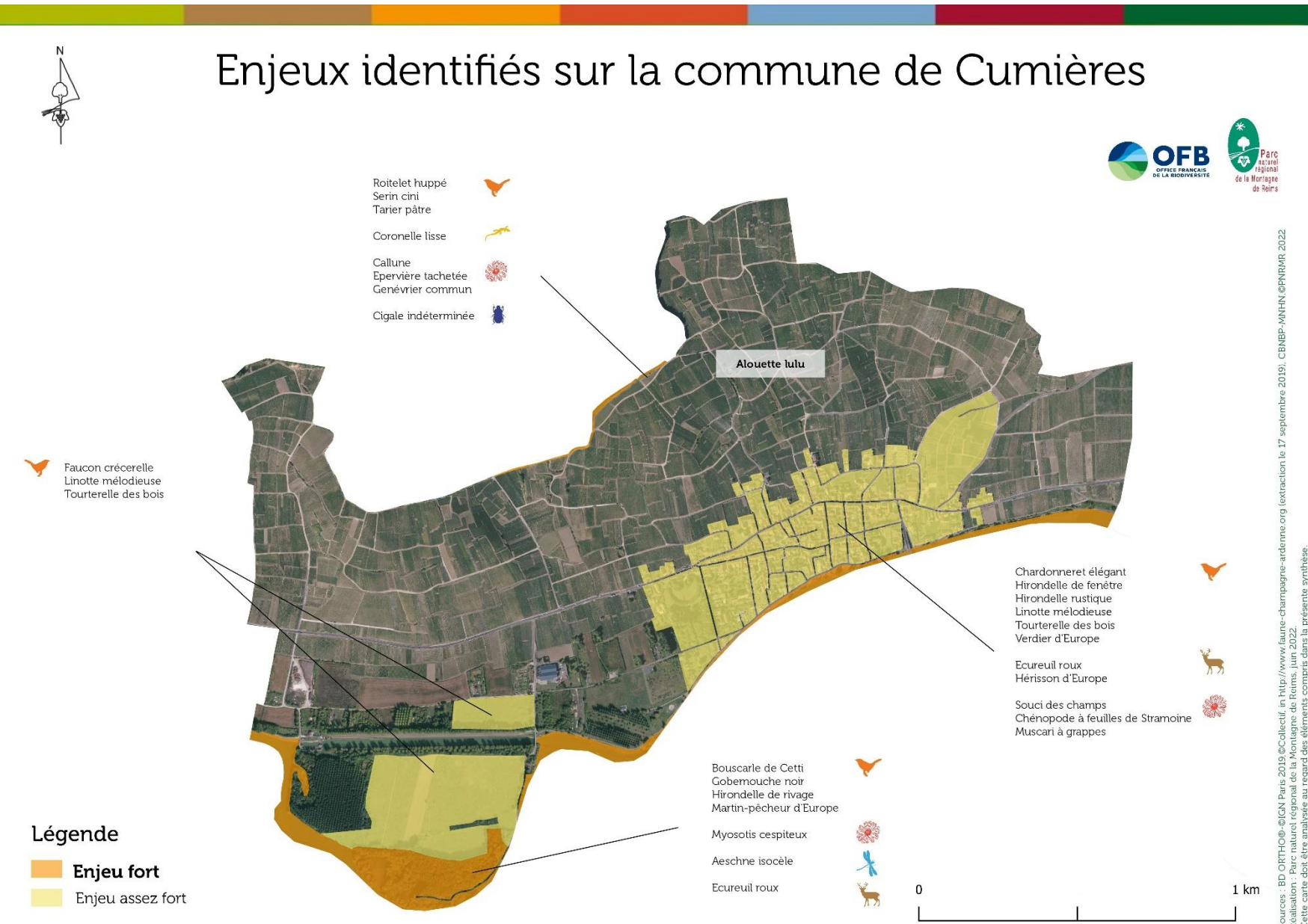


Figure 12 : Représentation cartographique des enjeux identifiés sur la commune de Cumières lors de l'ABC

## PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

### J. Projets déjà réalisés

#### 1. Gestion durable des espaces verts

- La commune a sollicité le Parc naturel régional de la Montagne de Reims en 2019, afin d’être conseillée sur le mode de gestion à privilégier sur différentes parcelles en bords de la Marne et de son Canal latéral.  
Une notice de gestion a donc été rédigée afin de guider les agents techniques au cours de leurs interventions. Un point de vigilance avait notamment été fait sur la présence d’une renouée asiatique, afin de limiter son expansion.  
La commune a suivi les principes de gestion différenciée proposés par le Parc naturel régional, et souhaiterait réaliser d’autres actions pour continuer de faire évoluer ces espaces en faveur de la biodiversité.
- Les talus présents sur la commune sont fauchés tardivement, ce qui laisse le temps aux plantes à fleur de se développer et de monter en graines. Elles peuvent ainsi avoir le temps de se reproduire et de se maintenir, tout en apportant une ressource alimentaire pour les oiseaux granivores. Cette ressource florale est également favorable aux pollinisateurs mais également aux auxiliaires de cultures qui pourront ensuite rendre un service dans les parcelles voisines en luttant contre les ravageurs. D’autres organismes seront également attirés par ce type de milieux et pourront à leur tour nourrir d’autres animaux, tels que la Chevêche d’Athéna ou encore les chauves-souris, qui aident à lutter naturellement contre les moustiques (en une nuit, une chauve-souris peut en consommer jusqu’à 3000 !).
- Chaque année, comme une cinquantaine de commune des coteaux historiques, la commune réalise une action de nettoyage via l’opération « Villages et coteaux propres » avec ses habitants. Elle permet ainsi de lutter contre les dépôts sauvages et réduits les risques d’accumulation de déchets plastiques voire de déchets dangereux, pouvant occasionner une pollution de l’eau et des sols. Elle préserve ainsi la bonne qualité écologique des milieux naturels qui l’entourent et protège la faune et la flore présentes.
- La commune a initié la végétalisation de son cimetière en réalisant la plantation, en 2019, de deux haies champêtres en bordure de l’allée centrale de celui-ci. Composées de 35 arbustes de 12 essences arbustives indigènes. Ce projet a été réalisé dans le cadre de l’appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional.  
Ces haies pourront jouer un rôle refuge pour la faune, une zone d’alimentation sur les essences produisant des fruits et un site de reproduction pour les oiseaux et mammifères qui pourront y construire leur nid. Les pollinisateurs sauvages pourront également bénéficier de la ressource florale pour s’alimenter et mettre à disposition des réserves pour leurs larves, comme c’est le cas chez les abeilles sauvages.

#### 2. Lutte contre la pollution lumineuse

La commune a modernisé son parc d’éclairage en mettant en place des luminaires LED équipés d’un système permettant de réaliser une baisse d’intensité programmable.

La commune pense également à mettre en place des détecteurs de présence sur les zones à faible circulation afin de réduire les éclairages non utiles en absence de passage.

Enfin, elle mène également une réflexion pour poursuivre la réduction des points lumineux, notamment pour la mise en valeur d'une statue.

Cette démarche s'intègre au développement d'une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L'objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d'espace de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s'engageant à réduire l'intensité lumineuse, en adaptant le type d'ampoules vers des températures plus chaudes, voire en réalisant de l'extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique.

## **K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années**

### **1. Territoire engagé pour la nature (TEN)**

La commune souhaite candidater pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN). Elle peut compléter le questionnaire de candidature pour la session de septembre 2022 et annexer un dossier reprenant les actions menées et prévues sur son territoire. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune, si nécessaire.

Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui ont pour volonté d'intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques. A travers un questionnaire de 30 items, la collectivité fait le bilan des actions déjà réalisées sur son territoire et identifie celles qu'elle souhaite réaliser dans les trois années à venir, selon quatre critères :

- ✓ S'organiser et établir des partenariats
- ✓ Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- ✓ Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- ✓ Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Les actions proposées se doivent d'être en accord avec les moyens humains et financiers de la collectivité et peuvent se faire en plusieurs étapes. En effet, cette reconnaissance qui s'acquiert pour la durée du plan d'actions proposées pour 3 années, se veut accompagnatrice dans une démarche de progression.

### **2. Favoriser la nature au sein du village**

La commune souhaite installer des nichoirs sur son territoire. Un échange a été réalisé durant la réunion de restitution de l'ABC, et les différents espaces naturels présents le long du Canal latéral de la Marne semblent favorables. L'idéal serait de diversifier les modèles pour proposer des nichoirs aux différentes espèces d'oiseaux présentes. En effet, selon les espèces, il faudrait qu'il y ait des types d'entrée et des diamètres différents, pour s'adapter à la biologie de l'espèce. Le Parc naturel régional a transmis à la commune des modèles de nichoirs avec les espèces associées ainsi que le plan des nichoirs à chauves-souris afin de leur proposer des sites de repos pour la journée.

Oiseaux et chauves-souris sont des auxiliaires très efficaces pour limiter le développement de certains ravageurs des cultures (Tordeuse de la vigne, Lixus de la betterave) et autres insectes pouvant présenter une gêne, comme c'est le cas des moustiques, avec les risques sanitaires liés à la remontée progressive du Moustique tigre en France.

La volonté de la commune d'offrir des sites de nidification aux oiseaux et mammifères du territoire montre son engagement dans la préservation de son patrimoine naturel. De plus, les chauves-souris étant protégées en France, la commune mène ainsi une action de préservation d'espèces sensibles.

### 3. Renforcement de la biodiversité locale

La commune souhaite réaliser la plantation d'un verger conservatoire ainsi qu'un labyrinthe de haies champêtres, sur un ancien terrain de foot qui n'a plus d'usage sportif et qui est actuellement en jachère. Un premier accompagnement avait été réalisé par le Parc naturel régional dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » en 2019, afin de réaliser un plan de plantation et un choix des variétés anciennes et des essences arbustives indigènes. Une visite pourra être organisée de nouveau avec le technicien zones humides du Parc naturel régional, afin de sélectionner les espèces adaptées à la nature du sol.

Lors du passage sur le terrain réalisé en 2019 dans le cadre de l'accompagnement sur la gestion des espaces communaux, cette parcelle aucun enjeu particulier n'avait été relevé. C'est pourquoi le site semble tout à fait propice à cette action, car les plantations vont permettre de développer le potentiel d'accueil de la biodiversité sans risquer d'impacter un habitat ou une espèce protégée.

Les haies pourront jouer un rôle de corridor pour le déplacement de la faune, une zone d'alimentation sur les essences produisant des fruits et un site de reproduction pour les oiseaux et mammifères qui pourront y construire leur nid. Les pollinisateurs sauvages pourront également bénéficier de la ressource florale pour s'alimenter et mettre à disposition des réserves pour leurs larves, comme c'est le cas chez les abeilles sauvages.

De même, le verger pourra apporter une ressource alimentaire pour les pollinisateurs qui favoriseront à leur tour la production de fruits. Une fois mûres, les arbres formeront des cavités permettant à de petits mammifères ou des oiseaux comme la Chevêche d'Athéna d'installer leur nid.

## L. Propositions d'aménagement

### 1. Création de corridors écologiques

Lors de la réunion de restitution de l'ABC, le Parc naturel régional a mis en avant un projet potentiel de création de haies champêtres sur des parcelles privées. La commune semblait prête à faire le lien avec les propriétaires à ce sujet et les orienter le cas échéant vers le Parc naturel régional. En effet, dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc, une subvention peut être allouée pour ce type d'action. La première proposition d'action est illustrée à la page suivante (Cf. Figure 14).



# Propositions d'actions à la suite de l'ABC sur la commune de Cumières



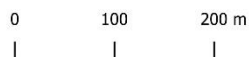
## Légende

--- Proposition de reconnexion des milieux naturels (plantation de haies champêtres)

Enjeux identifiés par l'ABC

Enjeu fort

Enjeu assez fort



Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019, © DIREN CA 2014, © PARIR, CBNBP 2015, PNIRMR 2022  
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 13 : Représentation cartographique de la première proposition de reconnexion des milieux naturels (plantation de haies champêtres) à Cumières

## 2. Renforcement de la biodiversité locale

En complément des préconisations de gestion émise par le Parc naturel régional en 2019 lors de la rencontre avec la commune au sujet des conseils de gestion de plusieurs parcelles communales en bords de Marne, un secteur spécifique pourrait accueillir certains aménagements.

En effet, afin de créer une limite physique et une végétation favorable à la biodiversité, une haie champêtre pourrait être plantée afin de séparer l'espace pique-nique du chemin. La haie permettrait également d'apporter de l'ombre en période de forte chaleur et des zones refuge pour la faune.

En parallèle, sur la zone actuellement en jachère, il pourrait être intéressant de réaliser un semis, sur une partie ou sur toute sa surface afin d'apporter une ressource florale diversifiée.

Afin de renforcer la biodiversité locale, le Parc naturel régional a conseillé de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educafloré®, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educafloré/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educafloré :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educafloré/adasms.jpg>
- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educafloré/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se développe sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

Un entretien par fauche devra être réalisé, en suivant les préconisations du fournisseur, en veillant bien à exporter les déchets de fauche pour le par enrichir le milieu et perdre en diversité d'espèces.

La seconde proposition d'action est illustrée à la page suivante (Cf. Figure 15).





# Propositions d'actions à la suite de l'ABC sur la commune de



## Légende

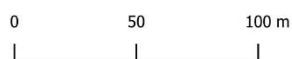
Diversifier la flore en réalisant un semis composé de semences Végétal local®

Planter une haie champêtre composée d'essences indigènes

Enjeux identifiés par l'ABC

Enjeu fort

Enjeu assez fort



Sources : BD ORTHO®-e-IGN Paris 2019, © DIREN CA 2014, © PNRMR-CBNBP 2015, PNRMR 2022.  
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 14 : Représentation cartographique de la seconde proposition de renforcement de la biodiversité locale (plantation de haies champêtre, semis) à Cumières

# ANNEXES

<b>INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne</b>	<b>A1</b>	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	<b>A2</b>	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	<b>P1</b>	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	<b>P2</b>	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	<b>E1</b>	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	<b>E2</b>	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	<b>S</b>	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i> ), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

## Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraichage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Maïs grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la carte occupation du sol